

Collège Jules Ferry : les revendications des personnels sont légitimes. Elles doivent être satisfaites !

Le SNFOLC 13 a pris connaissance des graves incidents dont les personnels du collège Jules Ferry ont été victimes ces derniers jours. Il leur réitère son total soutien.

Les personnels du collège soutenus par leurs syndicats exercent leur droit de retrait depuis sept jours afin d'être entendus par le DASEN 13. Ils ont listé leurs revendications (ci-dessous). Ils ont raison !

Pour le SNFOLC 13, toutes leurs revendications doivent être satisfaites !

L'exercice du droit de retrait doit leur être reconnu ! Aucune ponction de salaire !

Octroi de la protection juridique pour tous les collègues qui en font la demande !

Le SNFOLC 13 appelle les personnels des collèges et lycées des Bouches-du-Rhône à venir se rassembler lundi 22 novembre à 17h30 pour soutenir la délégation qui sera reçue par le DASEN 13.

Liste des préconisations

Suite aux différents droits de retrait, du lundi 15 novembre au jeudi 18 novembre, refusés à ce jour, les personnels du collège Jules Ferry ont établi la liste de revendications suivante.

Mesures à court terme :

- Achèvement des travaux de sécurisation des clôtures du plateau d'EPS et engagement écrit du calendrier au sujet de la mise en place d'un filet coupe-vent commençant au niveau des parkings et allant jusqu'au plateau d'EPS afin de sécuriser, comme cela a été préconisé par l'IA-IPR d'EPS.
- Dans l'attente de la mise en place du système PPMS (cf mesure à moyen-terme), nous demandons à ce qu'un système d'urgence soit mis en place (une application pour téléphone portable ou un numéro d'urgence). Les cornes de brume ne nous semblent pas être une solution adaptée à la gravité de la situation.
- Renforcement du système de vidéosurveillance par l'ajout de caméras aux points stratégiques non couverts (angles morts, parkings professeurs et vie scolaire, portail d'entrée des élèves, murs d'enceinte...).
- Recrutement d'une équipe de vigiles appropriés pour patrouiller dans et autour de l'établissement aux heures d'ouverture du collège jusqu'à la fin des travaux. Cette demande fait suite au caillassage de l'unique vigile mis en place au collège dès son premier jour de travail.
- Reconnaissance de l'exercice du droit de retrait exercé depuis lundi par tous les collègues et aucune ponction de nos salaires.

Mesures à moyen terme :

- Mise en place d'un système d'avertissement efficace dans le cadre du dispositif PPMS et du Plan Vigipirate pour les enseignants d'EPS, à la disposition également de l'ensemble des personnels et usagers (alarme à détection, bouton-poussoir, poste téléphonique à chaque étage, dans les gymnases et sur le plateau sportif...).

- Éclairages supplémentaires sur les parkings et l'ensemble des zones sombres du collège.
- Séparer le flux piétonnier du flux motorisé et matérialiser cette séparation.

Mesures sur le long terme :

- Sécurisation des parkings professeur et vie scolaire : les élèves ne doivent pas avoir accès aux voitures du personnel.
- Preuve de la mise en place d'un projet de déplacement et construction d'un nouveau gymnase C+ (en plus des installations existantes) à la place du plateau sportif de basket. Nous demandons également la réhabilitation de nos installations déjà existantes au niveau de la piste d'athlétisme ainsi que la construction d'une halle couverte sur nos plateaux de Handball.
- Mise en place d'un sas d'entrée pour filtrer l'arrivée des personnes extérieures à l'établissement conformément aux directives du Plan Charlemagne et du Plan Vigipirate.
- Mise en place des travaux de réhabilitation du collège, prévus depuis 2017.

L'ensemble des personnels enseignants de l'équipe Jules Ferry, l'équipe AESH, l'équipe AED ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Première motion de soutien :

Nous, personnels du collège l'Estaque avec leurs représentants au CA soutenus par les sections syndicales locales de FO et du SNES, par le SNFOLC 13, apportons notre soutien total et entier aux collègues du collège Jules Ferry qui tentent d'exercer leur droit de retrait. Pour notre part, le DASEN doit reconnaître leur droit de retrait légitime et personne ne doit subir de ponctions de salaires. Nous comprenons l'émotion et l'inquiétude générée dans de telles situations les ayant déjà vécues par ailleurs.

Marseille le 18 novembre 2021.